



N° 1566 | MAI 2021
ISSN 0396-1745

La Lettre confédérale

À LA UNE

Élections TPE 2021 | Page 2

Les militants CFTC n'ont pas démerité !
En témoignent les chiffres de votre
mobilisation... qui passe, Covid oblige,
par de nouveaux canaux.



Handicap | Page 2

Rendez-vous pour le webinaire !

MICRO-SOCIAL

SFR | Pages 4 et 5

Un plan de départs « coup de théâtre »

ORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT

Inaric, levier de développement de vos structures | Page 6

Les visio du mardi et le tableau de bord

Protection des données | Page 7

Dès le 19 mai, adieu le consentement !

**Ce numéro comprend les encarts
suivants :** « Mémo CSE : connaître
les dispositifs de crise » et « Négocier
l'activité partielle de longue durée ».



Crédit : F. Maréchal

Trébucher n'est pas tomber !

Après une année de préparation, deux reports
successifs, 16 jours de vote, les résultats des élections
pour les salariés des très petites entreprises
et du particulier employeur sont tombés. Et ces résultats

ne peuvent nous satisfaire, ni au niveau de la participation (5,44 % seulement)
ni sur le score obtenu par la CFTC (5,90 %).

Sur le premier point, si la crise sanitaire a gêné la campagne de sensibilisation
de ces salariés, il s'avère que, dans leur immense majorité, ils n'ont pas entendu parler
de cette élection ou n'ont pas perçu l'intérêt qu'ils pouvaient tirer à y participer.
Nous constatons que tous les moyens n'ont pas été mis en œuvre par les pouvoirs
publics pour sensibiliser ces salariés à l'importance du scrutin. En outre, sa couverture
médiatique, par le service public comme par les chaînes d'information privées,
a été totalement inexistante. Alors que les médias répètent en boucle la moindre
petite phrase d'un homme politique, il est regrettable qu'ils n'aient pas jugé utile
d'organiser le moindre débat, la moindre confrontation d'analyses et de propositions
des syndicats qui se préoccupent de la situation de ces salariés. C'est toute la
démocratie sociale qui perd quand seul un électeur sur 20 prend la peine de voter...
Il faut toutefois prendre notre part de responsabilité : les organisations syndicales
n'ont pas réussi à convaincre de la force des enjeux à l'œuvre. Travaillons dès
à présent sur la stratégie à adopter pour intéresser et sensibiliser les salariés des TPE
à l'importance de ces élections.

Sur le second point, ce score de 5,90% constitue une contre-performance qui touche
tout particulièrement ceux qui, à travers le Mouvement, ont dépensé leur énergie
pour faire campagne et aller à la rencontre des électeurs. À tous ceux-là, un grand
merci pour leur disponibilité et leur dévouement ; leur action continuera à porter
ses fruits. La CFTC a trébuché, mais elle n'est pas tombée ! Au regard de la faible
participation constatée pour ce scrutin, ses effets sur l'audience globale de notre
organisation seront limités ; nous restons donc confiants quant à la sauvegarde
de notre représentativité, qui doit être calculée à la mi-mai.

Prenons le temps d'analyser nos résultats dans le détail, sachons courageusement
en tirer les conclusions. Dans l'adversité, la CFTC a toujours su faire preuve
de détermination. Ensemble, nous saurons rebondir, afin que les prochaines batailles
électorales soient couronnées de succès.

Éric Heitz
Secrétaire général

ÉLECTIONS TPE

Vous n'avez pas démerité !

Malgré le score décevant pour la CFTC – et pour la démocratie sociale si l'on s'en réfère au taux de participation –, vous avez été nombreux à vous investir. Ce, en n'hésitant pas à faire preuve d'audace et d'inventivité face à la crise sanitaire. Merci à vous, ambassadeurs d'un syndicalisme de construction sociale et de proximité !

Face aux restrictions sanitaires, il a fallu faire preuve d'inventivité et d'assiduité devant nos écrans ! Grâce à vos efforts, les trois films de campagne *Ben si !* ont enregistré **100 000 vues** sur YouTube et la vidéo de Cate consacrée aux TPE (*lire aussi page 7*) **15 000 vues** en 1 semaine. Quant à notre site tpe2021.cftc.fr, il a reçu plus de **50 000 visites** en un mois et demi. Une stratégie «clavier» dont il ne faut pas sous-estimer les effets à long terme.

- **20 structures** candidates aux Villages CFTC
- **17 dates** réalisées
- **300 militants** mobilisés

- **1 523 volontaires inscrits**, dont :
- **909** pour des actions de terrain
- **1 024** « guerriers du clavier »

HANDICAP

Rendez-vous pour le webinar !

120 000 licenciements pour inaptitude par an : une fatalité ?

Être licencié pour inaptitude, c'est souvent entrer dans le monde du handicap. Comment le militant CFTC peut-il agir pour l'éviter et favoriser le maintien dans l'emploi ? Toutes vos questions et toutes les réponses lors de notre premier atelier webinar thématique **le 9 juin, de 10h à 12h30**. Tous les militants sont invités à débattre, notamment avec des inspecteurs du travail et la Dreet des Pays de la Loire. Pour vous inscrire, il suffit d'envoyer un mail à : handicap@cftc.fr. Le lien pour la connexion vous sera envoyé quelques jours avant le rendez-vous.

Bien sûr, ce webinar se doit d'être accessible à tous. Pour les personnes sourdes ou malentendantes, le sous-titrage est déjà prévu. Pour les autres besoins spécifiques, merci de les préciser au moment de l'inscription.



En bref

Télétravail et titres-restaurant

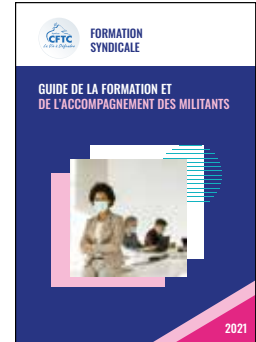
Une société ne peut priver ses salariés en télétravail des titres-restaurant, dès lors que leur temps de travail comprend un repas. C'est le jugement du tribunal judiciaire de Paris du 30 mars dernier, et il prend le contre-pied du jugement précédent de Nanterre (rendu le 10 mars). Celui-ci avait retenu une différence entre les salariés en télétravail et ceux exécutant leurs tâches *in situ*. Une différence de traitement invalidée par la justice... sous réserve d'un éventuel pourvoi en appel.

Quality Dreets ?

Le 1^{er} avril, les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) ont fusionné avec les services de la cohésion sociale pour former les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités : les Dreets*. Concrètement, c'est désormais à cette autorité administrative que devront être adressées les demandes d'homologation ou de validation des PSE, d'homologation des ruptures conventionnelles du contrat de travail et de validation des accords de rupture conventionnelle collective. Ce sont également les Dreets qui pourront, sur rapport de l'inspecteur du travail, mettre en demeure l'employeur de prendre toute mesure pour faire cesser une situation de danger, par exemple. La CFTC note avec soulagement que l'inspection du travail reste, en application des conventions internationales, sous l'autorité de la Direction générale du travail (DGT). Ainsi, aucun changement ne devrait intervenir pour les salariés et les représentants du personnel.

*En Île-de-France, il s'agit de la Drieets ; en outre-mer, ce sont des Deets.

Formation syndicale : le guide 2021



Quels sont les types de congés de formation ? Comment bénéficier d'une prise en charge ? Comment contacter les responsables formation de ma région, de ma fédération ? Quels sont les parcours proposés ? À quels contenus puis-je accéder sur formation.cftc ? *Le Guide de la formation et de l'accompagnement des militants* est téléchargeable sur votre espace Adhérent pour répondre à toutes vos questions.

Congé de paternité allongé

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 va faire passer le congé de paternité de 11 à 25 jours calendaires, à partir du 1^{er} juillet 2021.

Sur ces 25 jours, quatre devront être posés immédiatement après les trois jours de congé de naissance. Les 21 jours restants pourront être pris à la suite ou plus tard, éventuellement en plusieurs parties.

Durant ces sept jours à compter de la naissance de l'enfant, il sera interdit de faire travailler le salarié. Si la naissance intervient pendant une période de congé, les sept jours seront à prendre juste après celle-ci.

À noter, deux nouveautés sur le congé de naissance : il ne comprendra désormais que des jours ouvrables et, si les parents sont séparés, il sera ouvert à la fois au père et au nouveau conjoint de la mère.

Enfin, la prime de naissance sera versée, non plus deux mois environ après la naissance, mais au plus tard le dernier jour du mois civil suivant le cap des six mois de grossesse.

SFR

Un plan de départs « coup de théâtre »

La CFTC de SFR s'insurge contre le plan de départs volontaires annoncé par l'entreprise le 3 mars dernier. Celui-ci intervient alors que l'entreprise est bénéficiaire et tenait fin 2020 des propos rassurants sur le maintien de l'emploi.

Le 3 mars 2021, le CSE central de l'unité économique et sociale (UES) SFR, appartenant au groupe Altice, est consulté sur un « plan de transformation ». Celui-ci prévoit un plan de départs volontaires (PDV), le troisième depuis 2012 ! 1 700 salariés sont concernés : 1 300 sur l'UES SFR et 400 sur SFRD (le réseau de distribution des boutiques). Cela, alors même que l'entreprise affiche de bons résultats (*lire ci-dessous*).

Des chiffres édifiants

- **10,6 milliards d'euros** de chiffre d'affaires pour Altice en 2020 (+ **2,4 %**)
- **17 % des effectifs** de SFR concernés par le PDV

Le CSEC attaque en justice

Le comité social et économique central (CSEC) de SFR, avec le soutien de la CFTC, a engagé deux actions en justice. La première a pour but d'obliger l'entreprise à remettre à l'expert qu'il a mandaté tous les documents réclamés. Ce que refuse la direction jusqu'ici. La deuxième action est une plainte pour fraude aux accords New Deal et GPEC de 2017. La direction est en effet soupçonnée d'avoir décidé de son changement de stratégie, impliquant des suppressions d'emplois, dès 2020. Et d'avoir omis d'en informer le CSEC du 15 octobre 2020. Ce, alors qu'elle s'était engagée, par les accords New Deal et GPEC de 2017 sur la sécurité de l'emploi jusqu'au 31 décembre 2020. L'avenir dira si les présomptions du CSEC seront confirmées par l'un des documents que l'entreprise refuse de remettre à l'expert.

Trahison

« Une entreprise qui va bien ne doit pas licencier, surtout dans la période actuelle de crise sanitaire, où il est plus difficile de retrouver du travail », estime Francky Tabuteau, délégué syndical central CFTC de l'UES SFR. « Pour les salariés, c'est une grande incompréhension », témoigne Cécilia Pereira, DSC adjointe.

En effet, l'annonce du PDV est un véritable coup de théâtre ! Lors du CSEC du 15 octobre 2020 sur la stratégie de l'entreprise, « on nous dit : tout va bien ! », témoigne Francky Tabuteau. Tout le monde a encore en tête le message de Patrick Drahi, président d'Altice, adressé aux salariés en mars 2020 : « Nous sommes un grand groupe, international, solide, qui traversera cette crise mondiale et accompagnera ses équipes dans la durée. Vous pourrez toujours compter sur moi, je sais que je peux compter sur vous ». En toute logique, le principe de sécurité de l'emploi (garanti jusqu'à fin 2020 par l'accord New Deal de 2017) devait être reconduit.

Plus de fibre, moins de salariés

Les arguments de la direction ne convainquent pas. Notamment, de nouveaux investissements seraient nécessaires à cause du démantèlement des antennes 5G de Huawei. « Ce n'est qu'un prétexte », affirme Francky Tabuteau. De fait, les premières décisions de l'État concernant Huawei datent de juillet 2020.

Sont aussi invoqués des investissements pour déployer la fibre. Mais comment les concrétiser en se privant de personnel ? « Altice a intégré de nombreux sous-traitants », explique Francky Tabuteau. Mais vont-ils recruter pour compenser les départs chez SFR ? « Là est la question », répond Cécilia Pereira. SFR tempère néanmoins son PDV par le recrutement de 1 000 jeunes diplômés et 1 000 apprentis par an sur quatre ans.

SFR évoque aussi une baisse de fréquentation des boutiques. Actuellement, 70% des salariés du réseau de distribution sont au chômage partiel. Mais, en contrepartie, l'entreprise perçoit les aides de l'État !

Négocier

Les partenaires sociaux ont théoriquement jusqu'à début août 2021 pour aboutir à un accord sur le PDV. Cela dit, le bras de fer judiciaire engagé par le CSEC et les organisations syndicales représentatives pourraient repousser cette date (*lire notre encadré*).

Au cours de la négociation à venir, la CFTC sera particulièrement attentive au respect du volontariat. En effet, le salarié occupant un poste visé par le PDV a certes le choix, théoriquement, entre un départ volontaire et un reclassement dans un poste équivalent. Mais «dans l'organisation "cible", ce sont des services entiers qui sont supprimés», s'alarme Cécilia Pereira. Certains salariés pourraient donc être déplacés, éventuellement loin de chez eux. C'est l'une des «incitations informelles au départ» que peut pratiquer l'entreprise. Mais les conditions de départ, similaires à celles de 2017, étant avantageuses, «nous allons surtout nous battre pour ceux qui restent», annonce Francky Tabuteau. Nous allons réclamer une nouvelle garantie de l'emploi sur plusieurs années, une amélioration des conditions de travail et une révision des accords télétravail et de participation ». Les deux actions en justice du CSEC pourraient aider les organisations syndicales à peser sur les négociations.

■ LB

En bref

ACTION LOGEMENT

La vocation d'Action Logement est d'aider les salariés à se loger. Mais peu d'entre eux connaissent les dispositifs mis en place. N'hésitez pas à leur parler de ces nouvelles possibilités.

Pour les salariés fragilisés

Pour ceux dont la situation professionnelle est impactée par la crise sanitaire, une aide d'Action Logement existe. Destinée au paiement des charges de locataire ou de propriétaire, elle est fixée à 150€ par mois. Son versement est renouvelable jusqu'à six mois en cas de perte d'emploi.

Plus d'infos sur : aide-urgence.actionlogement.fr

Recherches en ligne

Action Logement a lancé sa plateforme de recherche 100% digitalisée : AL'in. La demande de logement social s'effectue intégralement en ligne, de l'enregistrement de la candidature à la signature du bail. C'est plus simple, plus rapide et plus transparent : al-in.fr.

Négociation de crise : deux outils majeurs

Encartés dans votre *Lettre confédérale* de ce mois, deux outils vous proposent de gagner en visibilité et compréhension des dispositifs mis en place pour faire face à la crise.

La plaquette *Connaître les dispositifs de crise* est conçue pour donner des repères dans la jungle des sigles existants (Transco, RCC, PVD, APLD...). Elle offre un panorama général des dispositifs que l'on peut mettre en place par accord collectif, et en synthétise les atouts et inconvénients respectifs.

S'agissant de la négociation particulière de l'APLD (l'activité partielle de longue durée), le guide confédéral a été réédité pour tenir compte des mises à jour gouvernementales.

Retrouvez ces outils également en ligne, sur votre espace Adhérent.

BOÎTE À OUTILS

Inaric, levier de développement de vos structures

Les visio du mardi

Des rendez-vous pratiques, dédiés à tous les utilisateurs d'Inaric et au personnel administratif de nos structures.

Programmées chaque mardi, de 15h30 à 16h30, ces sessions interactives permettent de répondre aux attentes et besoins de chacun, soit par une remise à niveau, soit par une initiation à l'outil Inaric. Fortes du succès des 1^{re} éditions depuis octobre 2020, les visioconférences ouvrent des sessions supplémentaires sur de nouvelles thématiques : modules Adhérents, Organisations, Utilisateurs et Accès, collection «Le saviez-vous ?». Ce, jusqu'en septembre prochain.

Pour vous inscrire, il suffit d'envoyer un mail à inaric@cftc.fr, en précisant la date souhaitée et le module retenu. Vous recevrez un mail de confirmation, avec le lien de connexion Google Meet.

Retrouvez infos et programme sur la page d'accueil d'Inaric. Surveillez bien le calendrier : l'élargissement à d'autres jours est à l'étude...

Attention : ces sessions n'ouvrent pas droit à une attestation de présence et sont complémentaires aux formations Inaric d'une journée dispensées par le service confédéral Formation et Paritarisme.

À venir :

- 11 mai : module Utilisateurs et Accès
- 18 mai : module Organisation
- 25 mai : module Adhérents
- 1^{er} juin : module Cotisations
- 8 juin : module Utilisateurs et Accès
- 15 juin : module Organisation
- 22 juin : module Adhérents
- 29 juin : collection « Le saviez-vous ? »

Le tableau de bord

Un outil pratique pour piloter facilement votre structure.

Le tableau de bord vous offre un état des lieux global de votre structure, grâce à une série d'indicateurs visuels (graphiques, courbes, diagrammes). Cet outil vous aide dans vos stratégies de développement, grâce à des comparaisons avec les données confédérales ou des données de la population de votre secteur (exemple : indicateur « Population par tranches d'âge »).

- Il existe 4 types d'indicateurs, rapidement identifiables par une couleur (Indicateurs visibles par défaut ■, Gestion de ma structure ■, Population de ma structure ■, Agenda ■)
- Ces indicateurs permettent d'analyser en un coup d'œil la situation actuelle de votre structure via deux témoins visuels : 😊 si tout va bien, ou ⚠ si la situation est critique
- Certains indicateurs vous proposent des redirections immédiates vers les informations pertinentes grâce à des liens pratiques vers d'autres modules Inaric.

(Re)découvrez votre tableau de bord sans plus attendre en vous connectant à Inaric, puis en cliquant sur «Tableau de bord» (1^{er} module en haut du menu gauche) !

Astuce : les chiffres que vous voyez apparaître dans les graphiques de votre tableau de bord sont le reflet des données d'Inaric à l'instant T. Afin d'avoir des indicateurs fiables, il est donc primordial de mettre à jour régulièrement les fiches Inaric de vos adhérents et les informations concernant votre structure.



PROTECTION DES DONNÉES

Dès le 19 mai, adieu le consentement !

La Confédération s'adapte aux modifications du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Dans le cadre de son obligation d'être conforme au RGPD pour l'inscription des adhérents sur notre fichier Inaric, la Confédération modifie sa base légale et s'appuiera désormais sur l'**intérêt légitime à agir à la place du consentement**. Cette modification facilitera le processus d'inscription de nos adhérents sur le fichier Inaric.

Dans ce cadre, les données à caractère personnel de nos adhérents pourront être saisies et conservées dans Inaric sans consentement explicite de leur part.

Qu'implique ce changement de base légale ?

- Un adhérent sera considéré pleinement adhérent dès la création de sa fiche sur Inaric, même s'il n'a pas encore créé son compte sur l'espace Adhérent.
- L'adresse e-mail ne sera plus obligatoire pour enregistrer un adhérent sur Inaric (mais fortement recommandée pour qu'il puisse recevoir le mail de bienvenue à la CFTC et ainsi créer son compte).
- Si l'adhérent a renseigné son numéro de portable mais pas son e-mail, il recevra le message de bienvenue à la CFTC par SMS.
- Les structures pourront à nouveau modifier les données à caractère personnel d'un adhérent, mais celui-ci se verra notifier par e-mail ces modifications apportées sur Inaric.
- Les structures pourront choisir la liste des publications qui apparaîtra dans le compte de l'adhérent pour qu'il puisse s'y abonner.

Par ailleurs, un nouvel onglet «RGPD» figurera sur la fiche Organisation de toute structure: cet onglet permettra de renseigner le DPO (délégué à la protection des données) ou le responsable de traitement de la structure. Les adhérents pourront dès lors accéder dans leur compte au contact du DPO ou responsable de traitement.

L'adhérent reste maître de ses données personnelles. Il pourra toujours les modifier à tout moment, ainsi que ses préférences d'abonnement, via son compte.

■ EB

En bref

VOS DROITS SUR LE WEB



Des questions sur vos droits ?

Adressez-vous à Cate ! Cate, c'est une jeune femme engagée, cultivée et dynamique qui prend la parole sur YouTube.

En 2 minutes 30, top chrono, elle rend accessibles les questions les plus ardues autour du droit du travail et du syndicalisme. Rendez-vous sur la chaîne YouTube **Cate C**, pour les émissions suivantes : « Pas de représentant syndical, comment faire ? » et « Pourquoi il y a des inégalités femmes-hommes au travail ? »

VOS CONGRÈS EN RÉGION*

- **UD de l'Aisne**, le 26 mai, à Saint-Quentin
- **Fédération Métallurgie**, du 26 au 28 mai, à Deauville
- **UD du Var**, le 28 mai, en visioconférence
- **UD du Pas-de-Calais**, le 28 mai, en visioconférence
- **UD des Yvelines**, le 31 mai, à Versailles
- **UID Gard-Lozère**, le 5 juin, en visioconférence

* Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.



@ChabanierCFTC

«Pour gagner en écho médiatique, pour plus de reprises de nos positions dans la presse, connectons-nous sur Twitter!»



**Anticipons
dès aujourd'hui
pour préparer
l'avenir**

**La Macif vous
accompagne
pour préparer
vos projets
de demain**

**Préparer l'arrivée d'un enfant, financer
des études, penser à la retraite...**

La Macif vous accompagne dans vos projets de vie en vous conseillant et en vous proposant un ensemble de solutions d'Épargne assurance-vie et de Prévoyance solidaires de vos besoins.

**Découvrez toutes nos offres et services en agence
ou sur [macif.fr](https://www.macif.fr)**



Essentiel pour moi

Crédit photo : Tim Robberts/Getty Images

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.